



Déclaration préalable au CDEN du 12 décembre 2013

M. Le Préfet, M. le Directeur Académique, M. Le Président du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN.

Ce CDEN se tenant en cette fin d'année, nous en profitons pour vous présenter les vœux de l'UNSA-Education pour l'année à venir.

Le premier concernera le dialogue social et la gestion humaine, pour lesquels nous nous alarmons, les quelques mois qui nous séparent de la rentrée ont été inquiétants à ce sujet. En 2014, nous souhaitons enfin être entendus et que nos collègues puissent avoir autre chose qu'une réponse tardive et impersonnelle à leur(s) courrier(s), une vraie prise en compte de leurs difficultés.

Nous confirmons notre constat de rentrée, les problèmes de remplacement sont bien réels et nombre de circonscriptions sont incapables d'assurer les remplacements de collègues, pas seulement au sud du département. Et ce malgré les pourcentages d'efficacité de remplacement qui nous sont annoncés. Nous avons une pensée pour les secrétaires de circonscription dont la tâche est bien difficile.

Nous souhaitons qu'en 2014 soit enfin entendue la souffrance de nos collègues au travail, notamment les jeunes collègues qui ont été nommés loin voire très loin de chez eux et en spécialisé, dans des établissements qui dysfonctionnent très sérieusement.

Nous tenons à informer les membres de ce CDEN que la situation est très difficile à l'EREA de Taden et à l'IME de Plémet. Pour l'EREA, nous avons demandé que des mesures d'urgence soient prises pour protéger les collègues, dont la santé est déjà impactée, avant que des faits encore plus graves n'aient lieu. Cela concerne aussi les élèves.

S'il s'y passe quelque chose de grave, personne ne pourra nous dire qu'il n'en était pas informé et si la situation perdure, nous n'écarterons aucune action.

Nous espérons que 2014 permettra enfin à notre département de travailler dans la sérénité et que les bénéfices de la refondation en cours seront plus visibles.

Après les nombreuses années de suppressions de postes, le fait de recruter plus d'enseignants est positif tout comme l'est le retour de la formation de nos jeunes futurs collègues et la priorité annoncée au premier degré. A l'UNSA-Education, nous considérons qu'un réel changement est nécessaire dans l'intérêt des enfants et que celui-ci ne pourra se faire que si les conditions de travail de nos collègues sont améliorées.

C'est dans ce sens que nous œuvrons et argumentons en ce moment dans les différentes réunions qui ont lieu au ministère sur les multiples chantiers-métiers. Nous participons aussi activement à la refonte des programmes, n'ayant cessé de les dénoncer.

Dès l'an dernier, nous avons dit en ces lieux, qu'à notre avis, cela aurait du être la priorité de notre ministre.

Il a préféré mettre en place la réforme des rythmes, qui ne s'attaque qu'à la journée de l'élève et pas à l'année scolaire dans son ensemble.

A l'UNSA-Education des Côtes d'Armor, nous pensons que cette réforme n'est pas aussi noire que le décrivent certains mais elle n'est pas non plus aussi rose que ce qui nous est parfois présenté.

Des difficultés existent et nous ne le nions pas, nous ferons tout pour que localement cette mise en place puisse se faire de la meilleure des façons, dans l'intérêt des enfants et aussi de nos collègues.

Nous regrettons que dans certaines communes les enseignants n'aient pu participer au pilotage des rythmes, ou alors qu'ils aient participé à l'élaboration de ceux-ci et qu'au final les élus n'aient absolument pas tenu compte de l'avis des conseils d'école.

Nous déplorons que certains projets qui avaient l'aval de tous aient été refusés par le conseil général, pour des questions de transport scolaire.

Ce CDEN a lieu bien tôt et nombre de situations ne sont pas encore réglées aussi nous souhaiterions connaître :

- le calendrier départemental des échéances (date-butoir de remontée des propositions/ date-butoir des arbitrages / date de décision définitive).
- les acteurs en charge de la gestion des litiges éventuels.
- le(s) modèle(s) d'organisations hebdomadaires qui seront appliqués (selon l'âge des enfants) par défaut au cas où ni le maire, ni le conseil d'école ne ferait de remontée.

Nous demandons qu'un comité de suivi soit fixé dès que possible en 2014 afin d'y aborder toutes les situations non réglées, et que nous puissions connaître les arbitrages qui devront être faits, et selon quelles modalités et règles.